

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE MARDI LE 22 AOÛT 2017 À COMPTE DE 8H30 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire, Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Michel Fréchette, et Philippe-Denis Richard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire Yvon Laramée.

Sont absents : Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin et Patrick McDonald.

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à la loi.

Est également présente, Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire Yvon Laramée ouvre la séance à 8h30.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-08-284

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Demande de modification au Règlement de zonage pour y autoriser l’usage de gîtes en forêt dans la zone RT-1;**
- 4. Autorisation de signature de la demande d’adhésion du commerçant à Paysafe Merchant Services Inc.;**
- 5. Période de questions;**
- 6. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 3. Demande de modification au Règlement de zonage pour y autoriser l’usage de gîtes en forêt dans la zone RT-1;**

RÉSOLUTION 2017-08-285

ATTENDU la discussion du CCU sur le projet d'hôtel et de gîtes en forêt dans la zone RT-1 à sa séance du 20 septembre 2016;

ATTENDU le courriel de l'inspecteur municipal M. Simon Provençal transmis le 24 octobre 2016 au représentant de la compagnie 6639542 Canada Inc.;

ATTENDU QUE seul l'usage hôtel est autorisé dans cette zone;

ATTENDU QU'après analyse, le CCU recommande au conseil de ne pas modifier le Règlement de zonage actuel et de maintenir l'interdiction de l'usage gîtes en forêt dans la zone RT-1;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité ne modifie pas le Règlement de zonage actuel et maintienne l'interdiction de l'usage gîtes en forêt dans la zone RT-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Autorisation de signature de la demande d'adhésion du commerçant à Paysafe Merchant Services Inc.;

RÉSOLUTION 2017-08-286

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Madame Ginette Bergeron, à signer la demande d'adhésion du commerçant à Paysafe Merchant Services Inc. afin de permettre aux participants des cours de loisirs de faire l'inscription et le paiement en ligne des cours qui les intéressent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions;

6. Levée de la séance.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-08-287

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».